

L'an deux mille vingt-deux, le premier septembre,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	43 + 4	47
Total des voix : 119		

Date de convocation
19/08/2022

Délibération n°
22_09_CS4_06

Etaient présents :

29 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corine PELLOQUIN (Bauduen) ; Aurélia CARTON (Blieux) ; Amélie ROUVIER (Brenon) ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Jean-Claude MIVIELLE (La Martre) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac Bellevue) ; Philippe NOWAK (Montagnac-Montpezat) ; Romain COLIN (Moustiers Sainte Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougon) ; Patrick ROY (Roumoules) ; Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade) ; François GONDRA (Soleilhas) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Alain SAVARY (Saint Paul lez Durance).

2 représentants du Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI, Sophie VAGINAY RICOURT.

1 représentante du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (8 voix) : Marion MAGNAN

7 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence)

1 représentante des villes porte (1 voix) : Martine ZERBONE (Draguignan)

Ont donné pouvoir :

2 représentants des communes porteurs de 2 voix chacun : Arlette RAVEL (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) à Paul CORBIER.

2 représentants des communes ou EPCI porteurs de 1 voix chacun : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon Agglomération) à Christophe BIANCHI ; Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Patrick VINCENTELLI

Prolongation du Prêt relais – contrat n°00602752803

Travaux d'aménagement du Point Sublime couloir Samson

Vu l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date 15 octobre 2020 relative à l'approbation d'un contrat de prêt relais dans le cadre de l'opération de requalification du site du Point Sublime – couloir Samson

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des parkings point Sublime / couloir Samson, un prêt relais a été souscrit auprès du Crédit Agricole, de manière à assurer la trésorerie le temps de percevoir les subventions des différents partenaires du projet.

Ce contrat a été souscrit dans les conditions suivantes :

Montant : 1 700 000 €

Taux : 0,45 % (TEG 0,5 %)

Durée : 24 mois (du 14/01/2021 au 14/01/2023)

Frais de dossier : 1700 €

... / ...

La construction de la maison de site ayant pris du retard, les dernières factures ne seront pas payées avant la fin de l'année 2022 et les subventions attendues seront versées en 2023 dans le meilleur des cas.

Une prolongation de ce contrat (**Contrat n° 00602752803**) est donc envisagée dans les conditions suivantes :

Durée : 12 mois supplémentaires

Taux : 1,6 %

Frais de dossier 1 700 € maximum (en cours de négociation)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- approuvent la prolongation du contrat de prêt relais souscrit auprès du Crédit Agricole, pour une nouvelle période de 12 mois, et dans les conditions exposées ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer la prolongation de ce contrat ainsi que toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

PARIS

NATUREL

REGIONAL DU

VERDON



DEL22_09_CS4_06